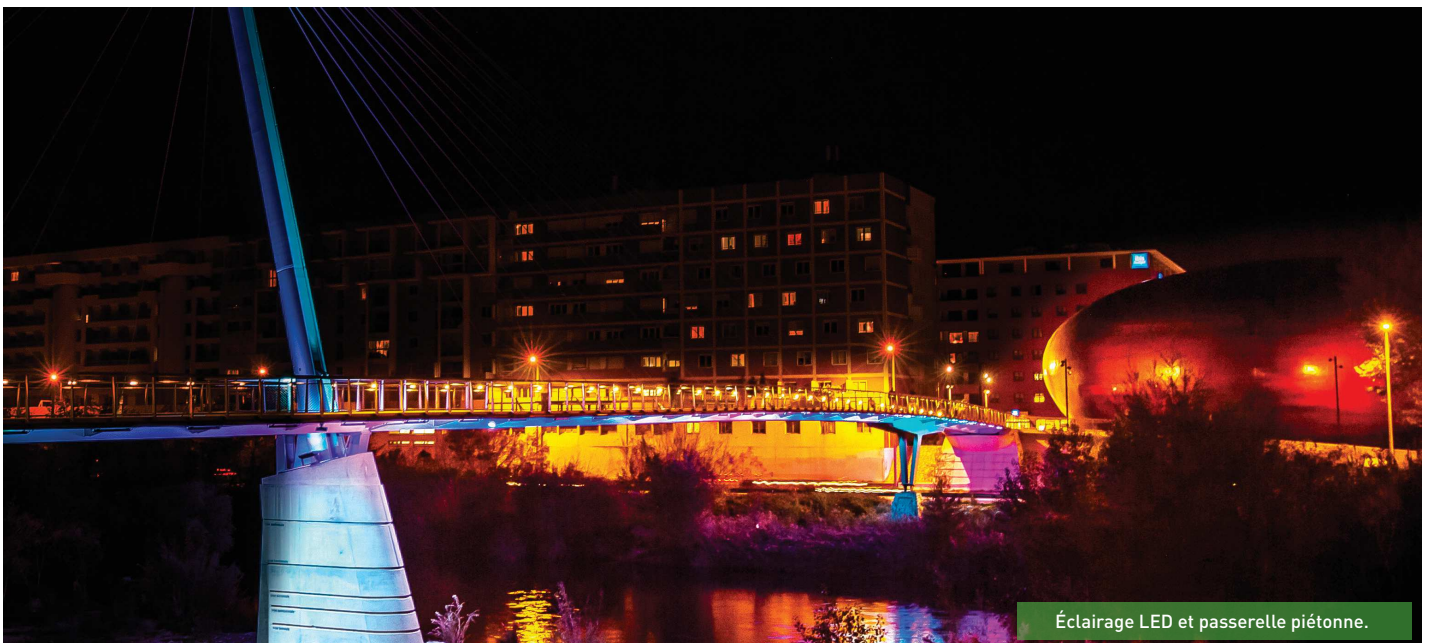


Budget Primitif 2020



Budget Primitif 2020

Rapport de présentation de Monsieur le Maire

SOMMAIRE

1 – INTRODUCTION	1
2 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF	3
3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
5 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
6 – RECETTES D'INVESTISSEMENT	23
7 – CONCLUSION	25
8 – DELIBERATIONS	
- Examen et vote	26
- Emprunt globalisé	29
- Fixation des taux des contributions directes	30

Documents joints :

- » **Budget Primitif 2020**
- » **Budget Primitif 2020 – annexes**

1 - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2020 ont été débattues lors du conseil municipal du 7 février 2020. Nous avons vu que la croissance économique atone générerait cependant des créations d'emplois soutenues par la hausse du pouvoir d'achat mais le contexte économique et social demeurerait toujours dégradé. La France était confrontée à un excès des dépenses publiques qui entraînait des charges fiscales et sociales élevées pour les entreprises et les ménages, impactant le dynamisme de l'économie et la croissance. Ainsi, les fondamentaux de l'économie française étaient déjà préoccupants même si les taux d'intérêt, historiquement bas, étaient favorables à l'investissement.

C'est dans ce contexte de crise des finances publiques qu'a surgi la pandémie du COVID-19 dont les effets dévastateurs vont fortement impacter la situation financière et économique de l'ensemble des pays.

Les ressources de l'Etat et des collectivités connaîtront des réductions importantes : recul des rentrées fiscales de l'Etat (TVA, impôt société en 2020 et 2021), et pour les collectivités (droits de mutation, CVAE en 2021, forte diminution des recettes liées à l'activité économique en général).

La loi d'urgence, promulguée dans un contexte exceptionnel de confinement général de la population, pour faire face à la pandémie du COVID-19, comporte diverses dispositions exceptionnelles relatives aux conditions de fonctionnement financier des collectivités territoriales.

La loi adoptée suspend le dispositif des sanctions liées aux accords de Cahors, pour 2020, au titre de la contractualisation mise en œuvre pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. L'article 12 de la loi d'urgence, adopté le 22 mars 2020, prévoit que « les paragraphes V et VI de l'article 29 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne sont pas applicables aux dépenses réelles de fonctionnement dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2020 ».

Juridiquement, le dispositif de contractualisation demeure mais la disposition de sanction prévue au titre de l'exercice 2020 est abrogée.

D'autres dispositions ont été adoptées concernant le vote et l'exécution du budget principal 2020 et le vote des taux de fiscalité.

A la sortie de la période de confinement, il paraît opportun de voter le budget 2020 qui prévoit les moyens d'agir pour soutenir l'emploi et donner du pouvoir d'achat aux Perpignanais.

Les orientations débattues le 7 février étaient les suivantes :

- 1 – Investir sur 3 opérations majeures pour le rayonnement du cœur de ville
- 2 - Investir pour la sécurité : Perpignan, 1ère police municipale de France
- 3 - Investir pour la qualité de vie des Perpignanais et un service public de qualité
- 4 – viser l'excellence environnementale en accédant au label « Gold Citer'gie »
- 5 - Faire partager le projet pour développer les partenariats
- 6 – poursuivre la stratégie financière permettant d'investir et de baisser la dette
- 7 - Baisser la fiscalité grâce à une situation financière parfaitement saine

1 - INTRODUCTION

Conforme à ces orientations, le budget primitif 2020 amplifie la solidarité :

- Avec les entreprises pour développer l'emploi avec notamment une nouvelle progression des crédits inscrits pour des travaux d'équipement :
- Avec les Perpignanais :
 - Baisse de la fiscalité pour la deuxième année consécutive, et après 7 années de blocage des taux communaux.

Le budget primitif 2020 consolide également les fondamentaux financiers de Perpignan pour lui permettre de conserver la force d'action en soutien à l'emploi.

- L'autofinancement net en progression pour investir plus, tout en diminuant la dette.
- Délai moyen de remboursement de la dette inférieur à 6 ans, soit 2 fois moins que la norme imposée par l'Etat.

» LES CHIFFRES CLES

➤ Section de Fonctionnement	199,0 M€
➤ Section d'Investissement (avec reports)	<u>177,8 M€</u>
Total Budget.....	376,8M€
➤ Produit fiscal	85,9 M€
➤ Dépenses de gestion courante	153,2 M€
➤ Dépenses de personnel	93,5 M€

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

199 M€

199 M€

FONCTIONNEMENT

012 – Charges de personnel et frais assimilés	93,5 M€
011 – Charges à caractère général	38,5 M€
65 – Autres charges de gestion courante	20,1 M€
Autres	3,2 M€
Charges financières	5,7 M€
Autofinancement	38 M€

Atténuations de charges	0,6 M€
Autres produits de gestion courante	1,1 M€
Dotations et participations	42 M€
Impôts et taxes	108,5 M€
Produits services et ventes	21,0 M€
Reprise résultats N-1	24,1 M€
Autres	1,7 M€

109,2 M€*

109,2 M€*

INVESTISSEMENT

Remboursements emprunts	21,6 M€
Dépenses d'équipement et opérations de gestion	65 M€
Solde exécution N-1	16,5 M€
Divers et solde des reports	6,1 M€

Epargne nette :
16,4 M€

Autofinancement	38 M€
Subventions	11 M€
Emprunt	5 M€
Cession	3,7 M€
Dotations, fonds divers, réserves et excédent capitalisé	33,8 M€
Convention de gestion	15,3 M€
Autres	2,4 M€

*Hors 15 M€ : dépenses = recettes

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

Elle s'équilibre à 199 M€.

BUDGET PRIMITIF 2020		
	Charges de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	38 497 785,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 484 008,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	895 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 070 697,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	297 000,00
66	Charges financières	5 700 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 034 610,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	225 000,00
023	Virement à la section d'investissement	30 850 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	7 945 900,00
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		199 000 000,00
	Produits de fonctionnement	
002	Reprise résultat N-1	24 104 398,19
013	Atténuation de charges	584 199,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 012 176,81
73	Impôts et taxes	108 517 285,00
74	Dotations et participations	42 022 672,00
75	Autres produits de gestion courante	1 118 013,00
76	Produits financiers	522 075,00
77	Produits exceptionnels	36 979,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	10,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 082 192,00
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		199 000 000,00

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2019, s'équilibre à 177,8 M€.

		BP 2020	Reports	Total crédits 2020
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	1 425 700,00	1 491 004,46	2 916 704,46
204	Subventions d'équipement versées	4 370 107,00	1 858 260,05	6 228 367,05
21	Immobilisations corporelles	6 289 000,00	3 010 506,07	9 299 506,07
23	Immobilisations en cours	37 735 572,00	34 352 419,11	72 087 991,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 441,24	44 602,28	198 043,52
13	Subventions d'investissement	840 000,00	19 900,00	859 900,00
16	Remboursement d'emprunts*	36 557 970,00	1 000,00	36 558 970,00
27	Autres immobilisations financières	65 000,00	30 450,00	95 450,00
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	121 000,00	2 092 938,62	2 213 938,62
4581	Opérations d'investissement sous mandat	15 179 621,00	13 142 463,34	28 322 084,34
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 082 192,00		1 082 192,00
041	Opérations patrimoniales	1 455 000,00		1 455 000,00
	TOTAL	105 274 603,24	56 043 543,93	161 318 147,17
	Résultat reporté	16 481 852,83		16 481 852,83
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	121 756 456,07	56 043 543,93	177 800 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

		BP 2020	Reports	BP + Reports
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13	Subventions d'investissement	11 009 064,00	19 496 759,79	30 505 823,79
16	Emprunts et dettes assimilées*	20 000 000,00	11 491 839,00	31 491 839,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00		1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00
23	Immobilisations en cours	21 000,00	622 525,93	643 525,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 545 976,00	553 301,00	4 099 277,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 227 000,00		30 227 000,00
138	Autres subvent. Non transf.	64 351,00		64 351,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	1 000,00	8 000,00
27	Autres immobilisations financières	65 000,00	30 450,00	95 450,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	3 657 830,32	6 207 980,00	9 865 810,32
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	121 000,00	2 092 938,62	2 213 938,62
4582	Opérations d'investissement sous mandat	15 179 621,00	13 142 463,34	28 322 084,34
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 945 900,00		7 945 900,00
041	Opérations patrimoniales	1 455 000,00		1 455 000,00
	TOTAL	93 310 742,32	53 639 257,68	146 950 000,00
	Virement de la section de fonctionnement	30 850 000,00		30 850 000,00
	TOTAL	124 160 742,32	53 639 257,68	177 800 000,00

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, la section de fonctionnement est identique à celle du BP 2019 et s'équilibre à 199 M€

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et les économies sur le fonctionnement continuent à donner des marges de manœuvre pour investir en baissant les impôts locaux.

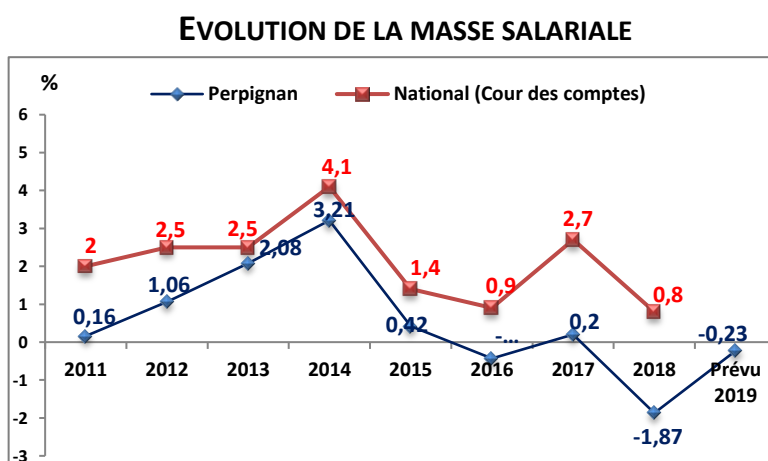
PRINCIPAUX POSTES

- **Compte 012 – charges de personnel et frais assimilés = 93,5 M€ (93,5 M€ au BP 2019)**

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente environ 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2019).

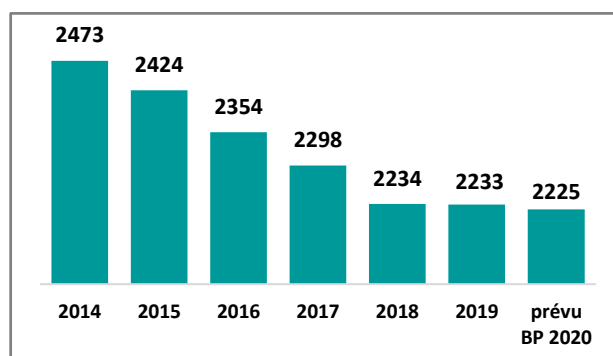
Des décisions, liées au statut ou imposées par le gouvernement, conduisent à des augmentations subies.

(Source : Comptes Administratifs)



Pour ces raisons, la masse salariale prévue en 2020 est identique à celle du Budget primitif 2019.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES (HORS ASSISTANCES MATERNELLES ET APPRENTIS)



(Source : Comptes administratifs)

Même si les effectifs baissent globalement, des secteurs prioritaires se voient doter de nouveaux moyens humains. Les services de proximité, notamment la propreté, verront leurs effectifs garantis, voire augmentés et ce malgré, la baisse importante du nombre de contrats aidés destinés aux collectivités locales.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cependant, contrairement à la majorité des employeurs publics, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années maintenant, de permettre l'intégration au sein des effectifs de la Ville, des agents recrutés en emplois aidés qui ont fait preuve d'implication et de motivation dans leur manière de servir. Ainsi depuis 2012, sur les 192 agents recrutés en contrats aidés, 139 sont demeurés dans les effectifs municipaux dont 105, ont bénéficié d'une intégration. Malgré la baisse effective du nombre de ces contrats aidés, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 353 agents en 10 ans, devraient continuer à diminuer légèrement. La perspective de départs pour l'année 2020 a été fixée autour de 100, majoritairement pour cause de retraite. Les recrutements devraient avoisiner 90 agents hors apprentis et assistantes-maternelles.

○ **Compte 011 – charges à caractère général = 38,5 M€ (37,7 M€ au BP 2019)**

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services, hors dépenses de personnel :

- Achats = 11,5 M€, y compris fluides
- Services extérieurs = 20,5 M€
- Autres services extérieurs : 5,7 M€
- Impôts et taxes = 0,8 M€.

○ **Compte 65 – autres charges de gestion courante = 20,1 M€ (19,9 M€ au BP 2019)**

- ✓ **CCAS (aides directes et chantiers d'insertion) 1.876 K€**
- ✓ **Caisse des écoles 1.104 K€**
- ✓ **Compte 65738 – autres organismes publics : 8,648 M€ (8,96 M€ au BP 2019)**

Ce poste regroupe, notamment, les aides 2020 déjà votées lors du conseil municipal du 14/12/2019 :

- EPCC théâtre de l'Archipel 3 500 K€
- EPA musée d'art Hyacinthe Rigaud 1 700 K€
- Régie des Espaces Aquatiques 1 250 K€
- Régie de l'Arsenal, espace des cultures populaires 210 K€

En fin d'année 2020, sera votée la subvention correspondant au personnel mis à disposition des organismes publics.

- ✓ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 4,9 M€ (4,6 M€ au BP 2019)**

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

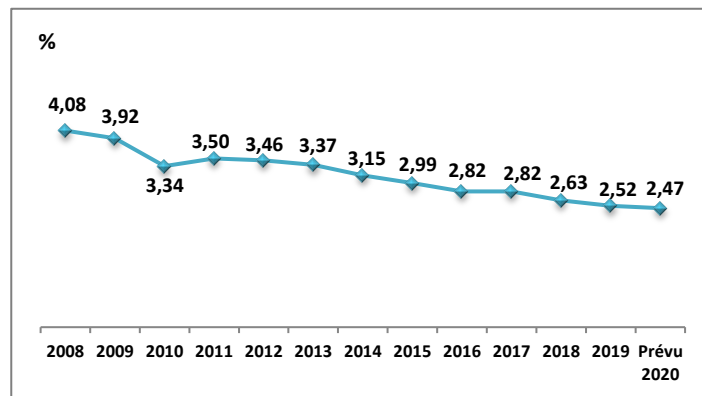
- **Compte 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,3 M€ (0,3 M€ BP 2019)**
- **Compte 66 – charges financières = 5,7 M€ (6,2 M€ au BP 2019)**

Perpignan a accès à la ressource financière sans aucune difficulté tant pour les crédits à long terme que pour les lignes de trésorerie qui permettent de gérer en trésorerie « zéro ».

En 2020, les emprunts mobilisés seront sur une durée de 25 ans :

- 11,76 M€ à 1,35 % (Livret A +0,6 %)

- ✓ **Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance = 5,7 M€**
 - **Un taux moyen pondéré de la dette particulièrement faible (2,52 % en 2019)**



(Source : Comptes Administratifs)

- **La structure de la dette :**

Avec 96,85 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 3,15 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une **dette parfaitement sécurisée**.

- ✓ **Article 66112 – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1-M€**

Conformément aux règles comptables.

- ✓ **Article 6615 – intérêts des comptes courants = 0,15 M€**

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

- ✓ **Article 6688 – autres charges financières = 0,15 M€**

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'attractivité du territoire perpignanais constitue un atout qui permet de dynamiser certaines recettes, notamment fiscales et liées au secteur immobilier.

Suite aux conséquences de la pandémie COVID-19, la dynamique des recettes risque d'être mise à mal. Les recettes prévues restent toujours prudentes dans cette perspective.

La bonne santé financière de Perpignan permet de baisser la fiscalité en 2020, comme cela a été fait en 2019 après 7 années de blocage de la fiscalité communale pour préserver le pouvoir d'achat des habitants, contrairement à de nombreuses autres collectivités qui ont choisi sur cette même période d'augmenter leur fiscalité.

PRINCIPAUX POSTES

○ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 21 M€ (21,6 M€ au BP 2019)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire et la petite enfance.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce compte comprend, également, la refacturation à l'euro/l'euro à PMM de l'ensemble des dépenses engendrées par les conventions de gestion.

○ Compte 73 – impôts et taxes = 108,5 M€

✓ Contributions directes = 85,9 M€ (84,8 M€ au BP 2019)

En 2020, le taux de foncier bâti baisse de 1 %. En 2019, il avait déjà baissé de 0,5 % après 7 années de pause fiscale. Il convient de noter que Perpignan reste parmi les villes les moins chères si on compare les villes de plus de 100.000 habitants.

	Taux 2019	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	Perpignan	27,32%	8,22%	35,54%	18,73%
	Nîmes	28,55%	10,71%	39,26%	29,33%
▶ Villes > 50.000 habitants	Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
	Albi	29,97%	12,65%	42,62%	15,95%
	Montauban	30%	9,35%	39,35%	13,65%
	Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
▶ Villes < 50.000 habitants	Carcassonne	41,07%	12,10%	53,17%	15,94%
	Béziers	26,54%	12,27%	38,81%	19,53%
	Sète	39,90%	14,50%	54,40%	31,61%
	Foix	21,90%	11,79%	33,69%	12,89%
	Rodez	27,49%	9,74%	37,23%	16,38%
	Auch	43,63%	9,91%	53,54%	17,39%
	Cahors	38,06%	12,87%	50,93%	16,55%
	Tarbes	29,90%	10,20%	40,10%	21,78%

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

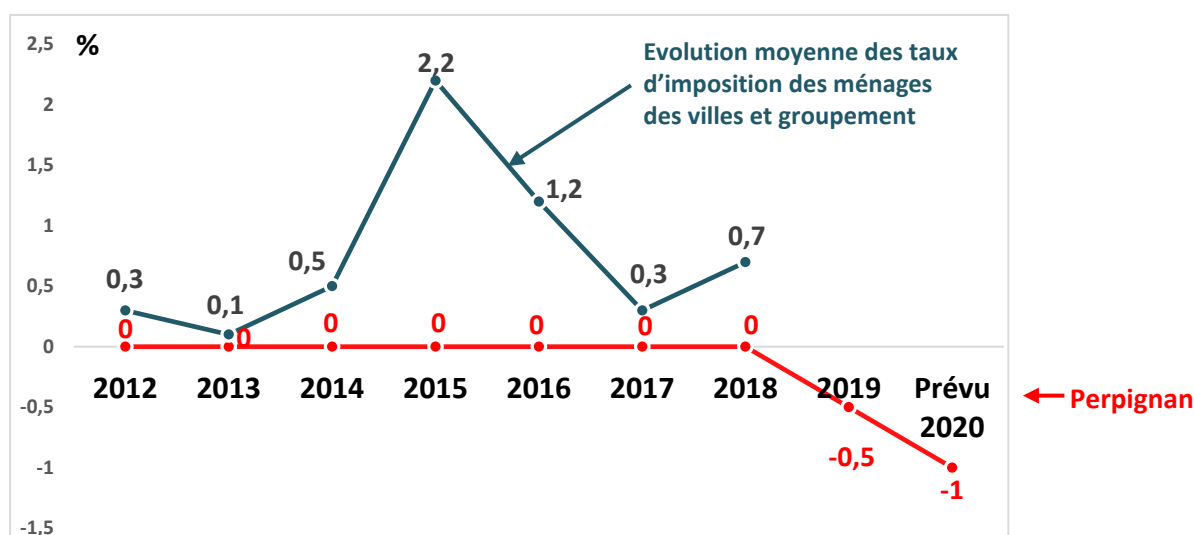
Pour un propriétaire occupant qui paie la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquées à la même base fiscale, le taux consolidé est particulièrement moins élevé à Perpignan que dans les autres villes les plus proches.

	FONCIER BATI	T.E.O.M.	TOTAL	Ecart par rapport à Perpignan
2020 - Perpignan	27,05%	8,22%	35,27%	
2019 - Béziers	26,54%	12,27%	38,81%	10,04%
2019 - Nîmes	28,55%	10,71%	39,26%	11,31%
2019 - Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	14,37%
2019 - Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	20,30%
2019 - Carcassonne	41,07%	12,10%	53,17%	50,75%
2019 - Sète	39,90%	14,50%	54,40%	54,24%

En 2020, l'amélioration de la situation financière permet de baisser, une nouvelle fois pour la 2^e année consécutive, le taux de foncier bâti. La même baisse est également appliquée en 2020 au taux foncier non bâti qui passe de 41,85 % à 41,43 %.

Le taux de foncier bâti baisse de 1% en 2020.

- **Evolution de la fiscalité communale**



- ✓ **Attribution de Compensation = 15 M€**

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'Attribution de Compensation permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

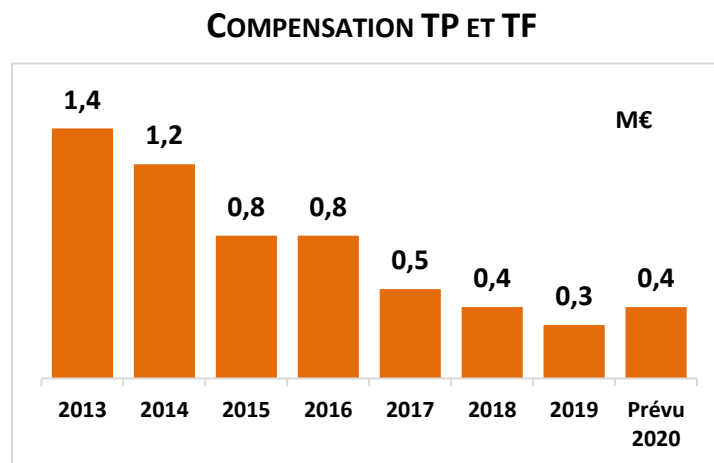
- ✓ Les droits de mutation = 1,5 M€
- ✓ Taxe sur l'électricité = 2,2 M€
- ✓ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€

○ Compte 74 – Dotations et participations = 42 M€ (40,5 M€ au BP 2019)

- ✓ Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) = notification 29,6 M€.

Il faut rappeler que la conséquence de l'effort national de 11 Md€, demandé par le gouvernement aux collectivités sur la période 2014/2017, est une ponction de 10 M€ amputée chaque année sur la DGF de Perpignan, comme vu dans le débat d'orientation budgétaire.

- ✓ Les compensations fiscales variables d'ajustements (DCTP, FB) = 0,4 M€



Depuis plusieurs années, la DCTP était variable d'ajustement des différents pactes entre l'Etat et les collectivités. Après avoir régulièrement diminué, elle a désormais complètement disparu. Depuis 2009, les compensations versées au titre de la taxe foncière ont également été érigées en variable d'ajustement de la DGF avec une régression de leurs montants chaque année.

Pour la compensation de la Taxe Foncière, l'Etat compense très faiblement (-10 %) les pertes de recettes liées aux exonérations accordées aux contribuables de condition modeste (de plus de 75 ans) ou encore aux opérateurs implantés en zone urbaine sensible ou en zone franche.

- ✓ Les compensations fiscales de l'Etat (Taxe d'Habitation) = 6,2 M€

Pour la dernière année en 2020, l'Etat compense également les exonérations accordées notamment au bénéfice des adultes handicapés et des contribuables de plus de 65 ans aux revenus modestes. Ces compensations financières sont versées aux communes avec un décalage d'un an soit au cours de l'année qui suit l'octroi des exonérations fiscales. Il faut souligner que l'Etat ne compense que partiellement ces exonérations puisqu'il applique un taux de compensation inférieur au taux communal de la taxe d'habitation (-25%).

A compter de 2021, cette compensation sera intégrée dans le produit fiscal de taxe foncière départementale récupéré pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

✓ **Autres organismes = 4,5 M€**

Il s'agit, essentiellement, des aides que la CAF alloue dans le cadre de la politique partenariale avec la Ville pour le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Certaines actions, non priorisées par la CAF, voient leur niveau de financement baisser depuis 2008. Sur 10 ans, le pourcentage est passé de 70 % à 55 %.

○ **Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 1,1 M€ (1,3 M€ BP 2019)**

Il s'agit du revenu des immeubles et de divers produits de gestion.

La section de fonctionnement s'équilibre à 199 M€ avec une baisse des taux de foncier bâti et non bâti de 1 %. Elle permet de dégager 38 M€ d'autofinancement pour alimenter le financement de l'investissement.

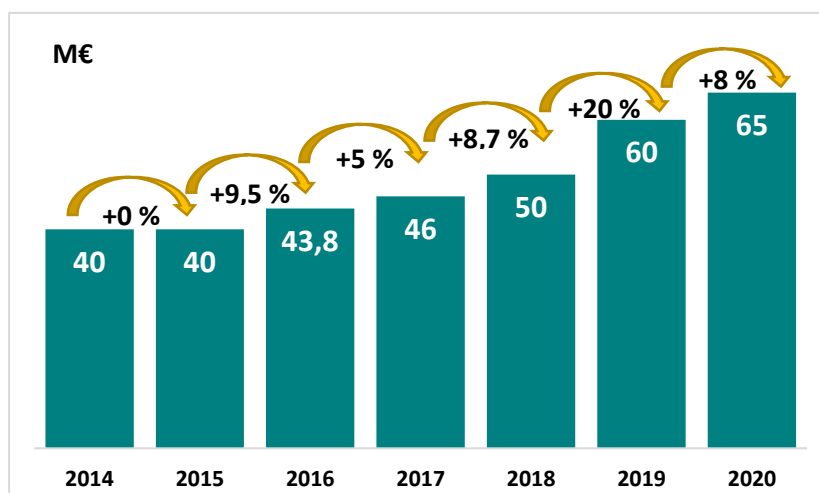
5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ Les dépenses d'équipement et convention de gestion = 65 M€

A compter de 2016, une partie des dépenses d'équipement devient des opérations d'investissement sous mandat conformément à la convention de gestion sur les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté Urbaine.

Il faut donc agréger ces 2 postes pour mesurer l'évolution.



(Source : Budgets primitifs)

Globalement, les 65 M€ de dépenses d'équipement et d'opérations d'investissement sous mandat se répartissent comme suit :

- Equipement urbain..... 11,7 M€
- Sport 11,0 M€
- Culture 8,0 M€
- Politique de l'habitat et du foncier 7,7 M€
- Divers..... 7,1 M€
- Cadre de vie propreté..... 6,9 M€
- Patrimoine divers 4,5 M€
- Patrimoine historique..... 3,4 M€
- Scolaire et petite enfance 1,3 M€
- Informatique..... 1,9 M€
- Logistique 1,1 M€
- Vidéo protection..... 0,4 M€

Ces investissements concerneront à la fois des équipements et aménagements de proximité pour contribuer au rayonnement de Perpignan et à son développement, dans le respect des objectifs du Grenelle 2015 et du Plan climat énergie territorial (PCET) dont Perpignan a été la 1^{ère} Ville signataire du Languedoc-Roussillon.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEVELOPPEMENT DURABLE : VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EN ACCEDANT AU LABEL « GOLD CITER'GIE »



Pour rappel, le rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable a été présenté au Conseil Municipal du 7 février 2020.

2019 fut d'ailleurs une année importante pour la transition énergétique à Perpignan ! En effet :

- **Perpignan a renouvelé son label Cit'ergie.** Notre Ville est à nouveau reconnue parmi les villes pionnières de la transition énergétique par un auditeur indépendant mandaté par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie),
- Le conseil municipal a adopté le 2^e Plan Climat-Energie Territorial 2020-2023, de Perpignan, le 7 novembre 2019

Perpignan poursuit donc son engagement et se mobilise pour obtenir le niveau Gold du label dans 4 ans !

Pour mémoire, en France, 207 collectivités (représentant 23 millions d'habitants, soit 34 % des français) sont engagées dans la démarche « Cit'ergie ».

Depuis son lancement en 2008, 3 collectivités sont labellisées « Cit'ergie GOLD » et 59 collectivités sont labellisées « Cit'ergie », dont Perpignan qui a obtenu son premier label en 2016 ; 60 collectivités sont labellisées « CAP Cit'ergie » et 85 autres collectivités sont actuellement en processus.

En 2016, Perpignan était la seule collectivité labellisée « Cit'ergie » dans la Région Occitanie. Aujourd'hui, d'autres l'ont rejointe comme, la Communauté d'Agglomération du Sicoval labellisée en 2018, les Métropoles de Toulouse et de Montpellier en 2019, mais Perpignan a toujours un temps d'avance car elle confirme son label « Cit'ergie » pour la 2^e fois !

Dans son évaluation, l'auditrice a d'ailleurs souligné la belle progression de Perpignan dans le label (+6,6 %, passant de 56,9 à 63,5 %) et le fait que tous les domaines ont progressé, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités auditées puisque les exigences du label progressent, en même temps que la réglementation.

A titre d'exemple, quelques-unes des actions inscrites dans le nouveau plan climat qui seront lancées dès 2020 :

✓ En matière d'urbanisme

- Dans cadre du PLUID : la Ville pilote le futur Guide de l'Aménagement Durable à l'échelle communautaire et accompagne une projection des principes contextualisés aux 36 communes, tout en réactualisant et affinant les principes arrêtés pour Perpignan dans le cadre du PLU, révisé le 15 décembre 2016.
- Dans le cadre du programme cœur de Ville, Perpignan :
 - Travaille à la rédaction concertée d'un guide de bonnes pratiques de l'aménagement commercial. Une première phase de diagnostic et d'élaboration de conseils est finalisée. Des échanges, notamment avec la DTTM, sont prévus en 2020 pour intégrer un volet opérationnel. Ce guide est réalisé en interne.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Par ailleurs, des études sont en cours sur 4 faubourgs de la ville, (Las Cobas, Bas Vernet, Saint Martin, Saint Assisclé) qui visent à mettre en avant leur potentialité et les rendre plus attractifs. La phase de diagnostic est réalisée. Les préconisations sont en cours de finalisation. Une première réunion de présentation a été organisée le 10 mars 2020.

✓ En matière d'Habitat

- L'opération d'amélioration de l'habitat sur la gare se poursuit jusqu'en 2022. La Ville continue donc de conseiller et d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier avec des aides spécifiques (prestation réalisée en interne par une équipe de techniciens). Par ailleurs Perpignan soutient également l'intervention sur les copropriétés.
- Sur le Centre-Ville « Action Cœur de ville » :
 - L'avenant à la Convention cadre « cœur de Ville », valant Opération de Revitalisation du Territoire et validant les conditions de mise en place d'une nouvelle OPAH-RU sur le centre-ville, a été approuvé en comité de projet le 30 janvier 2020. La nouvelle OPAH-RU ACV 2020/2025 concerne un périmètre plus élargi comprenant au-delà du centre-ville (saint Matthieu, saint Jean, la Réal et Saint Jacques), les rues connexes et au nord le secteur Notre-Dame qui assure la jonction avec le quartier du Vernet.
 - L'étude sur les faubourgs, menée dans le cadre du programme ACV, conduit à intégrer quatre secteurs des quartiers Saint Martin, Bas-Vernet, Saint-Assisclé et Las Cobas dans la problématique d'attractivité et de maintien d'un habitat de qualité. Ainsi, les futures aides Ville en matière d'habitat seront simplifiées et identiques à l'OPAH-RU ACV et aux faubourgs compris dans le PIG intercommunal.
- Par ailleurs, les 4 études (comment concilier réhabilitation en centre ancien et Développement Durable, l'habitat connecté, l'accession sociale, l'habitat inclusif.) lancées en 2019 ont été finalisées et devraient déboucher en 2020 sur des préconisations. L'étude sur l'habitat participatif ayant par exemple permis de faire éclore un projet de constructions avec des investisseurs (îlot des Templiers).

✓ Concernant le NPNRU en 2020 :

- Sur la diagonale du Vernet :
 - Diaz : le marché pour désigner un maître d'œuvre chargé de proposer un plan d'aménagement d'ensemble du futur lotissement, en lieu et place des immeubles démolis ou à démolir, incluant également une réflexion sur les espaces publics et la circulation est attribué. Les travaux sont en cours. L'adoption du plan définitif devrait intervenir au plus tard dans le courant du 2^e semestre 2020 (date à confirmer en fonction de la reprise d'activité liée au COVID 19). A l'identique, la réhabilitation des deux bâtiments conservés a été stoppée provisoirement et reprendra à la fin de la période de confinement. 5 des 6 immeubles ont été démolis. Le dernier le sera dès la reprise.
 - Vernet Salanque : les travaux d'aménagement du parc de loisirs et l'aménagement du cheminement Vivaldi sont réalisés en partie. Arrêt des travaux suite au confinement ; Reste 2 mois de travaux maximum.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Champ de Mars : la requalification des espaces extérieurs est rentrée dans sa phase réalisation. Les travaux de création du parc urbain et des jardins familiaux de la lunette de Canet ont démarré et interviendront jusqu'au premier semestre 2021. Le deuxième semestre verra le démarrage du chantier de l'avenue Camus au travers de la réfection des réseaux par la Communauté urbaine, puis de la requalification de l'espace public par la Ville. Les travaux se dérouleront en 2020 et 2021. L'année 2020 verra également la définition du programme de reconversion de la piscine du Champ de Mars, dernière intervention majeure en termes d'équipement après les livraisons du relais d'assistants maternels et de la maison de quartier Firmin Bauby. L'OPH-PM débutera son programme d'intervention sur la résidence, en supprimant les vide-ordures de la résidence, permettant le déploiement partiel des nouveaux modes de collecte des ordures ménagères de PMM (en attendant le déploiement définitif, une fois les espaces publics du cœur de la résidence requalifiés).
 - Centre-ville : dans le cadre du projet de renouvellement urbain à Saint Jacques, le maître d'œuvre et un bureau d'études structure ont été désignés. La mise en œuvre opérationnelle du projet a été mise en attente du retour des ateliers de concertation menés courant 2019 auprès de la population et devrait être relancée en 2020.
- ✓ **En matière de mobilité, voirie et amélioration de l'espace public :**
- Réalisation à termes d'une voie verte sécurisée dans le lit de la Basse, entre la zone de Saint-Charles et le centre-ville, représentant 4 kms.
 - La section 1 concerne 2 tronçons. Le premier a été réalisé en septembre 2019 reliant l'avenue du Dr Torreilles au stade Saint-Assisclé, coût 180 000 €. En 2020, ce tronçon sera raccordé à l'avenue Julien Panchot et à la zone de loisirs créée au nord du stade Saint-Assisclé. Coût total de l'opération avec éclairage public et connexion à l'avenue Julien Panchot : 1 663 435 €TTC pour 1 760 ml de pistes cyclables, d'une largeur de 3.5 ml.
 - La section 2, qui consiste à connecter les quartiers des Jardins de la Basse au centre-ville Palmarium, doit encore faire l'objet d'autorisation de la DDTM mais pourrait démarrer avant la fin de l'année. Coût : 1,2 M€ TTC
 - La section 3, qui doit relier directement la piste de la Basse au cœur de Saint-Charles via la réalisation d'une passerelle et des aménagements de la berge nord de la basse, est encore en phase d'études et devra également obtenir des autorisations de l'Etat.



5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les études liées aux mobilités actives et à la piétonisation :
 - Deux études seront lancées concernant l'extension de la piétonisation de la rue Jean Payra et de la place Rigaud, impliquant notamment la régularisation du trafic induit, les questions de stationnement (voirie et ouvrage), l'accessibilité des transports en commun, les bennes à ordures ménagères, les livraisons et la place du vélo sur ces aménagements.
 - L'étude, pour la réalisation d'une piste cyclable avenue du Docteur Torreilles permettant de rejoindre l'aire de co-voiturage du Conseil départemental, sera lancée cette année.
 - Enfin, Perpignan fait procéder à la pose de capteurs spécifiques permettant le comptage fiable et reconnu des deux roues afin d'obtenir de vraies données de comptage et étudie l'implantation de nouveaux box vélo pour répondre à une demande forte.

La Ville va par ailleurs poursuivre les grands travaux de voirie, conformément aux prescriptions de la charte d'aménagement des espaces publics dont l'objectif est d'améliorer le partage de la voirie au profit des cyclistes et piétons et de renforcer la place de l'arbre en ville :

- Les études de requalification du square Jeantet Violet sont terminées ; début des travaux possible dès l'automne 2020.
- Les études de requalification de la voirie :
 - Avenue du Général Gilles : l'étude sera lancée (+ Paul Rubens en continuité). Elle portera sur l'ensemble de la voie, de façades à façades, afin de requalifier cette entrée de ville et de traiter toutes les thématiques, y compris d'intégrer tous les modes actifs.
 - Requalification de la place Hyacinthe Rigaud : étude en cours. Les travaux sont programmés pour début 2021.
 - Requalification du quai Vauban entre le Palmarium et le square J. Violet : études en cours. Les travaux sont programmés sur 2021.
 - Lunette de Canet : des études sont en cours pour revoir le profil de voirie entre l'avenue Jean Mermoz et le boulevard Cayrol.

Enfin, parallèlement aux grands travaux de voirie et de rénovation des chaussées, un programme de rénovation des trottoirs est prévu pour améliorer la chaîne de déplacement actif des piétons et personnes à mobilité réduites : 200 000 € de travaux PMR + 94 000 €/an pour les travaux spécifiques de rénovation (travaux liés à la proximité, accessibilité des transports en commun ou des parcs et squares dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée -Ad'AP).

✓ En matière d'espaces verts, de trame verte urbaine ou de gestion des déchets

- Parc Sant Vicens : les travaux d'extension démarrés en septembre 2019 se poursuivent. Livraison prévue été 2021. Avec son extension de 40.850 m² supplémentaires, Sant Vicens deviendra prochainement le plus grand parc fermé de la Ville. Coût prévisionnel des travaux : 1 900 000 € HT. Parmi les aménagements prévus : création d'une liaison inter-quartier et d'une passerelle sur la Cave, des « zones d'évolution libres » pour les chiens, un « bosquet à sieste », une zone de fitness, une grande prairie, un 2^e WC sec à lombricompostage ... et la réalisation côté nord d'un large parvis d'entrée créé face à la place Firmin Bauby.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Des travaux sur le parc historique du Mas Bresson sont également planifiés sur les 5 prochaines années. Un plan important de reboisement est prévu, parallèlement en lien avec le projet pédagogique des équipes du centre de loisirs, un projet de réaménagement va être étudié. Coût prévisionnel 60 000 € dès 2020 et 25 000 € sur les 4 autres années, soit 160 000 € pour le projet global. La consultation pour l'AMO est lancée avec des réponses attendues pour juin (sous réserve de fin de confinement).
- NPNRU - jardins familiaux : dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, 2 jardins familiaux seront réalisés, l'un au Champ de Mars composé de 24 parcelles et l'autre à Vernet-Salanque comprenant 26 parcelles. L'AMO a été désigné pour le Champ de Mars et les travaux ont démarré. L'étude est en cours pour Vernet Salanque.
- Poursuite du réaménagement du jardin « Villa des Tilleuls » dans le cadre du label Eco-jardin. Lancement des études en 2020 – travaux prévus en 2021.
- Mise en sécurité de la ressource en eau sur Las Canals, réfection vanne maitresse prise d'eau (cofinancement agence de l'eau, région, département) et recrutement d'un chargé de mission pour la gestion, de Las Canals cofinancé par Département/PMM/Ville. Le marché de maîtrise d'œuvre est lancé. Les travaux devraient démarrer à la fin de l'année 2020, voir début 2021
- Le programme de plantation de plus de 1.000 arbres chaque année se poursuit.
- Par ailleurs la Ville continue d'accompagner le programme « 0 pesticide » par diverses mesures : équipement des agents pour le désherbage manuel, semi de prairies fleuries (5 hectares/an), plantations de pieds d'arbres, développement du micro fleurissement sur trottoirs et des plantes grimpantes le long des façades privées par les habitants, sur la base du volontariat (une moyenne de 80 plantes grimpantes/an et 50 m linéaire pour le micro fleurissement) ...
- Concernant la gestion des déchets : les actions mises en place en 2019 sont renouvelées : récupération et recyclage des sapins de Noël naturel ; mise en place d'une collecte spécifique des mégots avec un mobilier dédié afin de sensibiliser les habitants à cette pollution et de mettre en place une filière de recyclage ; renouvellement de la journée de la propreté ; proposition de lancement d'une nouvelle campagne de publicité (en attente de validation). Par ailleurs, Perpignan a déposé une candidature en début d'année afin d'obtenir la 3^e étoile du label éco-propre.

✓ Concernant le patrimoine communal

Cinq nouvelles réalisations concrètes en faveur des énergies renouvelables seront lancées dès 2020, sur les bâtiments municipaux :

- Installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire Anatole France, et isolation de la façade pour un montant de 345 200 € HT. Début des travaux prévu au 1^{er} semestre 2020.
- La réalisation d'une toiture solaire de 255 Kwc, sur le bâtiment des ordures ménagères pour un montant estimé de 434 000 € HT - 250 Kwc (installation en revente totale).
- La réalisation d'une toiture photovoltaïque et thermique sur le bâtiment de la Police Municipale. Installation de 47 Kwc qui sera en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire pour les douches : 72 471 ,75 € HT.
- Enfin, deux toitures solaires : une sur la Médiathèque et l'autre sur la deuxième tranche du bâtiment de l'université Saint-Sauveur (voir détail ci-après)

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces installations permettront à la Ville de couvrir plus de 30 % des besoins en électricité de son patrimoine bâti d'ici 2020/21.

Par ailleurs, le programme de remplacement d'éclairage intérieur classique par des LED sur le patrimoine de la ville va se poursuivre pour un montant d'environ 150 000 € HT (3 groupes scolaires sont programmés : Roudayre, Anatole France, Vertefeuille).

La Ville, va poursuivre aussi le déploiement du système de gestion de la performance énergétique sur de nouveaux bâtiments afin d'effectuer un suivi précis des consommations et de l'hydrométrie avec un système d'alerte en cas d'anomalies constatées. 9 sites supplémentaires sont programmés en 2020 : Immeuble Foch ; les groupes scolaires Herriot Zay Curie, Blum, Claude Simon, Anatole France, Les Platanes ; la Mairie de Quartier Nord ; la Direction des Ressources Humaines ; l'Hôtel Pams, pour un montant 166 000 € HT

- Autre réalisation emblématique en 2020 : la 2^e tranche du bâtiment universitaire rue Côte Saint-Sauveur qui s'inscrit dans une démarche globale d'exemplarité environnementale avec une conception bioclimatique permettant de réduire les besoins énergétiques et d'avoir des performances renforcées. Les services de la Ville et l'équipe de Maîtrise d'œuvre ont présenté le projet devant la commission « Bâtiments Durables Occitanie » à Montpellier le 26 septembre 2019 et obtenu le niveau OR en phase conception. Le montant estimatif des travaux et honoraires divers s'élève à 5,9 M€ HT. Les travaux ont démarré en janvier 2020 pour une livraison prévue en septembre 2021.

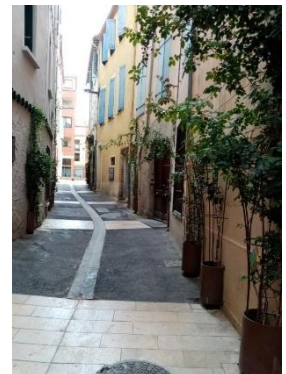
✓ Autres actions

- Dans le cadre de la politique de gestion durable de la flotte de véhicules, la Ville va faire l'acquisition de **2 nouveaux goupils électriques pour la propreté urbaine** et de 2 vélos électriques de service pour un montant de 49 000€.
- Le déploiement des **bornes de stationnement en arrêt minute** se poursuivra. Montant prévu : 80 000€ dont une partie sera consacrée à la création de nouvelles bornes et une partie pour raccorder d'anciennes bornes à la fibre pour les mettre en télégestion à distance.
- Eclairage Public : la ville a programmé un nouveau plan de modernisation de l'éclairage public en remplaçant les anciens luminaires par des Leds et les appareillages par des ballasts électroniques. 8000 points lumineux seront traités en 4 à 5 ans, pour un montant total de 3,8M€. A raison d'environ 2000 points lumineux remplacés/an. Les premiers secteurs traités en 2020 seront les grands boulevards de ceinture (Briand, Poincaré, Mercader, Wilson, Bourrat...).
- Autre initiative à souligner : coordonnée par son pôle santé, Perpignan s'est lancée dans une démarche « urbanisme favorable à la santé ». Un groupe socle de 7 agents a été formé durant une semaine. A l'issue de cette formation, le groupe a souhaité travailler en priorité sur les thématiques des espaces verts et des mobilités actives. Il va ensuite tester l'outil d'analyse ISadOrA (mis au point par l'école des Hautes Etudes en santé publique, la Fédération Nationale des agences d'Urbanisme et divers partenaires) sur des projets concrets de la Ville et continue d'être accompagné pour cela par le réseau français des villes Santé OMS.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Par ailleurs, 30 à 40 agents de la Ville et de PMM participeront en 2020, à une formation/action qui a pour objectif de leur permettre de s'approprier les concepts et les solutions possibles pour intégrer le volet santé dans les projets d'aménagement, à partir d'une mise en situation concrète. Coût de la formation : 12 000 € financé par l'ARS dans le cadre du PRSE.

- Enfin, les lauréats du 2^e appel à projet **Perp'initiatives** ont été annoncés le 3 mars 2020. 4 nouveaux projets ont été retenus par le jury. Ces projets s'inscrivent comme leurs prédécesseurs dans la thématique jardin/environnement, très plébiscitée par les habitants. En 2020, les porteurs seront accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet et bénéficieront chacun d'une bourse d'un montant maximum de 2 500 € et de l'appui technique des services municipaux. Par ailleurs, les projets lauréats 2019 se développent en proposant de belles réalisations qui continuent d'être soutenus techniquement par la Ville.



5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

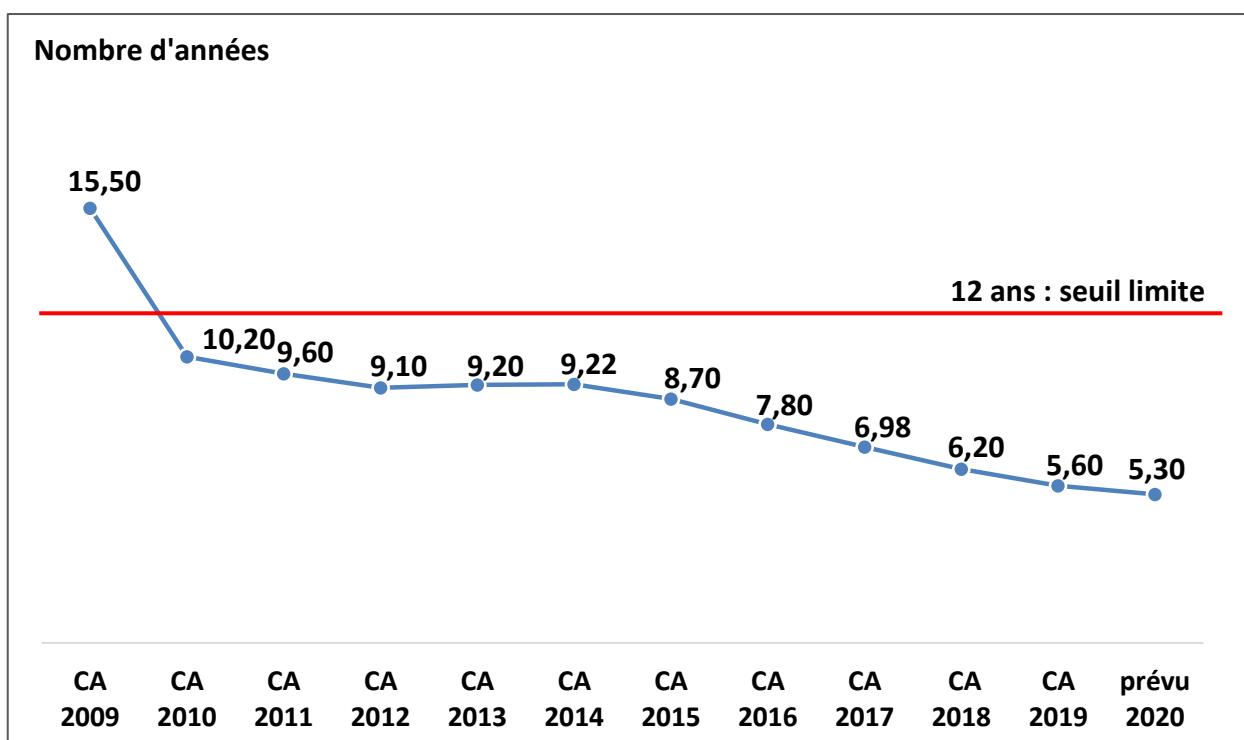
○ Emprunts et dettes assimilées = 36,5 M€

✓ Remboursement du capital de la dette : 21,6 M€

● Le délai moyen de remboursement du stock de dette :

Seul indicateur pertinent pour analyser le poids de la dette, le délai moyen de remboursement du stock de dette est passé sous la barre des 6 ans en 2019 (5,6 ans), soit 2 fois moins que le seuil imposé par l'Etat (12 ans).

Le délai moyen de remboursement du stock de dette positionne Perpignan comme une ville maîtrisant parfaitement sa dette. Il faut rappeler que la dette est la seule technique permettant de lisser la charge de l'investissement pour associer les utilisateurs actuels et futurs au financement de l'investissement.



(Source : analyse DGFIP)

✓ 166 – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 13 – subventions d'investissement = 11 M€ (17,7 M€ au BP 2019)**

Il s'agit des aides obtenues et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communale. Ces aides sont en fortes progression comme vu dans le DOB suite à la signature de démarches partenariales pluriannuelles dans lesquelles l'Etat, l'Anru, le Conseil régional, le Conseil départemental s'associent au projet de territoire de Perpignan en s'engageant à y apporter des financements.

Les aides en investissement résultent essentiellement de :

- Conseil Départemental : 3,5 M€
- L'Etat (DPV, DRAC, FSIPL) = 3,4 M€
- Conseil Régional : 1,4 M€
- Europe (ATI, FEDER, FAEDER) = 1,2 M€
- PMM : 1 M€
- Divers (CAF, Agence de l'eau...) : 0,5 M€

○ **Compte 16 – emprunts et dettes assimilées = 20 M€ (25,8 M€ au BP 2019)**

✓ **1641 – Inscription de nouveaux emprunts = 5 M€ (10,8 M€ au BP 2019)**

Le recours à l'emprunt est sensiblement plus faible, du fait de l'augmentation importante de l'autofinancement et des subventions d'investissement.

Le stock de dette diminue chaque année d'environ 10 M€.

✓ **166 – Refinancement de la dette = 15 M€**

Même montant inscrit en dépense pour pouvoir éventuellement refinancer une dette renégociée.

○ **Autofinancement brut = 38 M€ (38 M€ au BP 2019)**

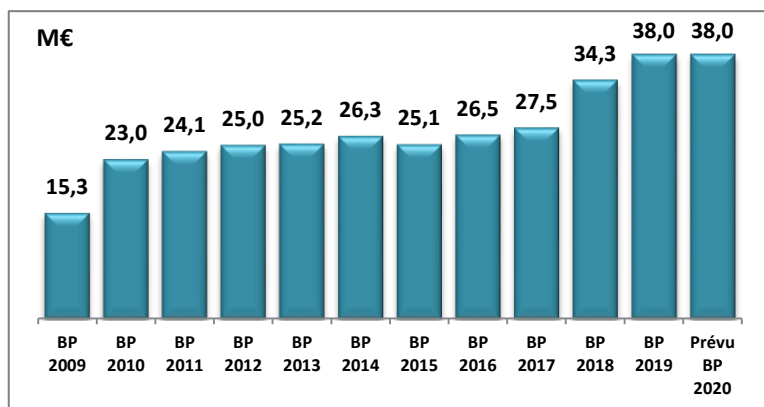
C'est la somme du virement de la section de fonctionnement (30,85 M€) et des amortissements (7,15 M€).

Le montant de l'autofinancement brut a sensiblement augmenté (38 M€) depuis 10 ans puisqu'il était de 15,3 M€ au BP 2009.

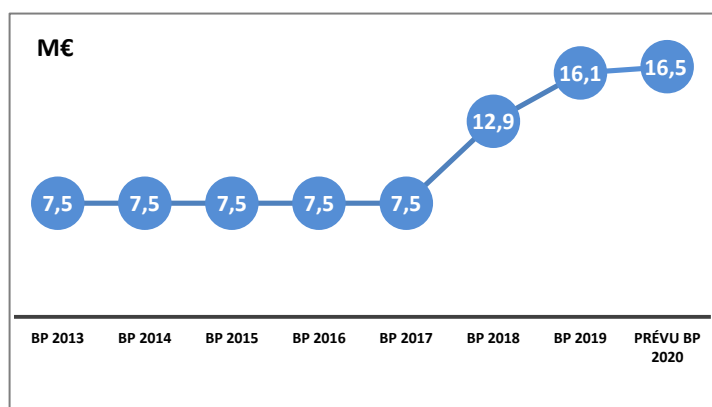
Une fois le capital de la dette remboursé, l'autofinancement net 16,4 M€ (ou épargne nette) correspond à la part des travaux pouvant être autofinancée.

6- RECETTES D'INVESTISSEMENT

AUTOFINANCEMENT BRUT



AUTOFINANCEMENT NET



(Source : Budgets Primitifs)

L'autofinancement net est augmenté sensiblement, ce qui démontre la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement, ainsi le recours à l'emprunt est fortement diminué, ce qui permet de réduire le stock de dette d'environ 10 M€ par an.

○ Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 33,8 M€

✓ FCTVA = 3,5 M€

Depuis la signature en 2009 de la convention FCTVA, dans le cadre du plan de relance, Perpignan perçoit désormais le FCTVA avec une année de décalage au lieu de deux années précédemment. Le FCTVA 2020 correspond donc aux dépenses d'équipement payées en 2019.

✓ Excédents de fonctionnement capitalisés = 30,2 M€

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

○ Compte 024 – produits de cessions d'immobilisations = 3,7 M€

L'actif de Perpignan, valorisé au coût historique à 970 M€, comprend des terrains ou des bâtiments devenus inutiles pour le projet urbain de la Ville.

Certains éléments sont donc proposés à la vente, ce qui dégage une ressource d'investissement et permet aussi de générer des économies sur le fonctionnement.

La section d'investissement confirme d'une part la priorité donnée aux travaux en soutien au secteur économique et à l'emploi, mais aussi, d'autre part, les équilibres financiers sains qui caractérisent la gestion de Perpignan avec un autofinancement important et un faible endettement. Ce point est essentiel pour faire face aux conséquences économique et financière la crise engendrée par le Covid-19.

7 - CONCLUSION

Quelques semaines de pandémie Covid-19, aux conséquences dévastatrices et désastreuses, ont suffi à bouleverser les prévisions macro-économiques des pays.

L'ensemble des acteurs et partenaires sont appelés à soutenir l'économie et l'emploi.

C'est ce que fait le budget 2020 de la ville de Perpignan, budget de combat et de solidarité :

- Soutien aux entreprises (hausse des travaux et baisse du taux de foncier bâti).
- Soutien aux ménages (baisse des taux foncier bâti et non bâti).
- Soutien aux commerçants (exonération des droits de terrasse et droits de place).

Perpignan peut proposer des mesures amplifiant la solidarité avec les entreprises, les acteurs économiques et les Perpignanais tout en préservant une situation financière saine.

Une conséquence de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a permis d'augmenter considérablement l'autofinancement et par voie de conséquence de baisser significativement la dette

Le maire



Jean-Marc PUJOL

8 - DELIBERATIONS

Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) - Exercice 2020

M expose :

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2020.

Le budget primitif 2020 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2020 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 497 785,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 484 008,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	895 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 850 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 945 900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 070 697,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	297 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	5 700 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 034 610,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	225 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	199 000 000,00

RECETTES

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24 104 398,19
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	584 199,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 082 192,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 012 176,81
73	IMPOTS ET TAXES	108 517 285,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	42 022 672,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 118 013,00
76	PRODUITS FINANCIERS	522 075,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 979,00
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	10,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 000 000,00

8 - DELIBERATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	16 481 852,83
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 082 192,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 455 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	198 043,52
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	859 900,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	36 558 970,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 916 704,46
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 228 367,05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 299 506,07
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	72 087 991,11
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	95 450,00
4541	TRX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 213 938,62
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	28 322 084,34
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	177 800 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 850 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	9 865 810,32
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 945 900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 455 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	34 326 277,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 570 174,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 499 839,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	643 525,93
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	95 450,00
4542	TRX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	2 213 938,62
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	28 322 084,34
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	177 800 000,00

II - BUDGET ANNEXE PNRQAD

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 353 967,60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 600,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 693 543,40
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	7 343 000,00

8 - DELIBERATIONS

RECETTES

70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	1 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 735 780,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 040,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 596 180,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	7 343 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 462 088,51
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 891,49
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 001 772,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98 498,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 886 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 000 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 693 543,40
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	36 958,60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98 498,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 886 000,00

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2020.

BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF		
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	376 800 000,00	376 800 000,00
PNRQAD	12 229 000,00	12 229 000,00
TOTAL	389 029 000,00	389 029 000,00

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2020,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) Exercice 2020 - Emprunt globalisé

M expose :

Mes chers collègues,

Vous venez de voter le budget primitif 2020 de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 31,5 M€ dont pour le budget principal 5 M€ d'emprunts nouveaux, 11,5 M€ de reports et 15 M€ pour d'éventuels réaménagements. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 31,5 M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 31,5 M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2020- FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M expose :

Mes chers collègues,

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des impositions locales pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice en cours. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, le taux 2020 de la taxe d'habitation est figé et seules les taxes foncières donnent lieu à une décision de l'assemblée.

Le produit fiscal des taxes foncières nécessaires à l'équilibre budgétaire 2020 est parfaitement maîtrisé et s'élève globalement à 51 858 274 €. Après 7 ans de stabilité fiscale sur la période 2011-2018 et une première réduction du taux de foncier bâti décidée l'an dernier (-0.5%), une nouvelle baisse des taux sur le foncier bâti et non bâti de 1% est envisageable cette année afin de contenir la pression fiscale sur les contribuables.

Je vous propose donc en 2020 de voter les taux des taxes locales comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties..... | 27.05 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... | 41.43 % |

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte